

PROGRAMME DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES

MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

But

La Médaille du lieutenant-gouverneur a pour objet la reconnaissance de l'engagement bénévole, de la détermination et du dépassement de soi de Québécois et de Québécoises qui exercent ou qui ont exercé une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise. Il y a trois catégories de médailles: la Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (couleur bronze), la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (couleur argent) et la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel (couleur or).

Description de la médaille

Sur l'avert, au centre, paraissent les armoiries du Québec alors que le nom et le rang du lieutenant-gouverneur en fonction se trouvent sur le pourtour.

Sur le revers, figure le drapeau du Québec.

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

Critères d'admissibilité

Pour être admissible à une mise en candidature par un individu ou un organisme, la personne recommandée, à la date limite de mise en candidature, doit :

- posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) et demeurer en permanence au Québec;
- être âgée de 65 ans ou plus;
- par son engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire, qui a débuté ou qui s'est poursuivi au-delà de l'âge de 64 ans, a contribué au mieux-être de son milieu ou à l'atteinte de la mission d'un organisme.

La personne ou l'organisme soumettant la candidature doit avoir dûment rempli le formulaire de mise en candidature électronique.

Les candidatures à titre posthume ne sont pas considérées. Toutefois, la candidature demeure éligible si le décès survient après le dépôt de la mise en candidature.

Éléments pouvant entraîner le refus d'une candidature

- la personne recommandée a déjà reçu, depuis 2008, la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés;
- un formulaire de mise en candidature rempli par la personne recommandée elle-même;
- le texte de présentation trop bref ou incomplet ou encore sous forme de *curriculum vitae*;

- la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée pour justifier l'octroi de la médaille (le texte doit être composé à la troisième personne du singulier).

Procédure

Tous les résidents et organisme québécois peuvent soumettre une ou plusieurs candidatures au plus tard **le 1^{er} février de chaque année** en remplissant le formulaire en ligne situé à l'adresse suivante : <https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/aines-2023p/index.asp> pour chaque personne recommandée.

Cette procédure en ligne est obligatoire. Afin d'accorder le temps de gestion nécessaire pour traiter les demandes de candidatures, le formulaire ne sera plus accessible en ligne après la date limite. **De plus, veuillez prendre note qu'aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour transmettre le formulaire de mise en candidature, et ce, peu importe le motif.**

En remplissant le formulaire, vous devez considérer les points suivants :

- l'octroi de la médaille n'est pas automatique. Si la candidature est retenue au terme du processus de sélection, le Cabinet du lieutenant-gouverneur informera lui-même les personnes récipiendaires de la médaille par lettre et invitation officielles. Nous vous invitons à préserver le caractère confidentiel de chaque mise en candidature. Cette façon de faire permet d'éviter tout malaise, inconfort ou autre inconvénient pour la personne ou l'organisme advenant que la candidature ne soit pas retenue. La discrétion et la prudence sont donc de mise;
- il est très important de respecter l'usage des accents, des traits d'union, des majuscules et des minuscules en remplissant le formulaire;
- les champs marqués d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis;
- les informations et textes entièrement rédigés en caractère majuscule engendrent des erreurs. Par conséquent, cet usage n'est pas permis et entraînera le rejet du formulaire de mise en candidature;
- portez une attention spéciale à l'inversion des lettres et à la bonne orthographe du prénom et du nom de famille à la naissance de la personne recommandée, **puisque ces informations seront intégralement reproduites pour l'appellation du nom de la personne récipiendaire**;
- nous vous rappelons que vous devez vous assurer que la personne recommandée réponde aux critères d'admissibilité du programme notamment celui **de posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent** au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, c. 27) **et demeurer en permanence au Québec**;
- dans un texte d'au maximum 750 mots rédigé de manière adéquate et explicative, décrivez de quelle façon la personne recommandée répond aux critères d'engagement pré-énumérés faisant en sorte qu'elle se distingue pour recevoir la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés :
 - **un texte ne comportant qu'une énumération de style *curriculum vitae* ou qu'une liste énumérative d'associations ou d'actions ou encore la reproduction d'un texte rédigé par la personne recommandée exigera une réécriture de votre part, à défaut de quoi, la candidature pourrait être rejetée**;

- pour faciliter la compréhension de votre texte, évitez l'usage des acronymes ou des abréviations pour décrire les noms des comités, des clubs ou des organismes cités. En fournir le nom complet et, au besoin, en expliquer brièvement la nature;
- nous vous rappelons que c'est à partir de votre texte que sera évaluée la candidature. Soyez clairs dans votre terminologie et dans les actions méritoires;
- d'emblée, la citation de présentation lue durant la cérémonie sera exprimée dans la même langue que celle dans laquelle votre texte a été soumis au Cabinet du lieutenant-gouverneur;
- dans le respect de nos consignes rédactionnelles, nous vous demandons de résumer, dans un texte d'au plus 60 mots, à l'endroit approprié l'action significative de la personne recommandée ainsi que son rayonnement positif dans sa communauté ou son organisme. Ce texte servirait, le cas échéant, à la présentation de la personne récipiendaire lors de la cérémonie de remise de la médaille.

Cérémonies de remise

La médaille sera remise aux personnes récipiendaires dans le cadre de cérémonies présidées par le lieutenant-gouverneur.

Sur réception d'une lettre officielle d'invitation provenant du Chef de cabinet et secrétaire particulier du Cabinet du lieutenant-gouverneur, chaque personne récipiendaire doit se présenter, **en personne**, à la cérémonie à laquelle elle est conviée afin de recevoir sa médaille. **Elle ne peut se faire représenter autrement qu'à titre posthume.**

Il n'y a pas de récompense monétaire associée au Programme des distinctions honorifiques.

Information

Vous êtes invités à visiter le site Internet du lieutenant-gouverneur à l'adresse suivante : [L'honorable J. Michel Doyon - Lieutenant-gouverneur du Québec](#)

Pour trouver un récipiendaire, vous pouvez utiliser notre moteur de recherche à l'adresse suivante : [Site du Lieutenant-gouverneur du Québec - Accessibilité](#)

Pour toute information supplémentaire ou pour soumettre votre organisme comme établissement hôte pour la tenue de la cérémonie, vous pouvez contacter le Cabinet du lieutenant-gouverneur par courriel à : distinctions@mce.gouv.qc.ca